



Conseil de
Développement
du Pays de Châlons

Rapport d'activité sur l'année 2019

30 Janvier 2020

Sommaire

Sommaire	3
Edito du Président	5
Contexte du codev	7
Création	7
Mise en place	8
Lancement du codev	9
Présentation des commissions	10
Commission 1 Démocratie participative	10
Composition commission.....	10
Taux de présence	11
Méthodologie de travail.....	11
Commission 2 Oenotourisme	13
Composition commission.....	13
Taux de présence	14
Méthodologie de travail.....	14
Commission 3 PCAET	16
Composition commission.....	16
Taux de présence	17
Méthodologie de travail.....	17
Commission 4 Emploi	19
Composition commission.....	19
Taux de présence	20
Méthodologie de travail.....	20
Bureau	22
Composition bureau	22
Taux de présence	22
Méthodologie de travail.....	23
Assemblée plénière	24
Taux de présence	24
Travail des membres.....	24
Budget 2019	25
Communication du codev	26
Partenaires extérieurs	26
Projets pour 2020	27
Annexes	28
Lettre de saisine	28

Edito du Président

En ce début d'année, je vous présente tous mes meilleurs vœux pour 2020, tant pour vous-même, que pour vos proches. Que cette année soit synonyme d'accomplissement, de bonheur, et d'amour sincère.

Voilà près d'un an que ce conseil de développement a été créé. Au cours de cette année d'existence, nous avons relevé de nombreux défis. Nous avons tenu le calendrier contraint qui nous avait été demandé. Nous avons réussi à trouver une intelligence collective qui nous a permis d'avancer vers un but commun, celui de servir au mieux notre territoire. Nous avons mis en place une organisation qui nous a permis de rendre des travaux qui, j'en suis sûr, susciteront l'intérêt de nos élus.

Nous avons, également connu l'incertitude de notre avenir avec l'idée de disparition du caractère obligatoire de l'existence des conseils de développement. Récemment, le projet de loi « Engagement et proximité » adopté définitivement par les députés et sénateurs les 18 et 19 décembre 2019, relève le seuil de constitution d'un conseil de développement de 20.000 à 50.000 habitants mais conserve finalement son caractère obligatoire dans les intercommunalités. L'avenir du conseil de développement auquel nous participons, semble donc plus clair.

Dans quelques semaines, les élections municipales auront lieu. Par conséquent, nous verrons peut-être des modifications sur les conditions et modalités de consultation du conseil de développement. Quoi qu'il en soit, nous devons poursuivre nos efforts d'amélioration d'organisation, de communication et de qualité de nos travaux.

Ainsi, pour l'année à venir, je souhaite continuer notre travail quant à la structuration de notre fonctionnement, notamment en réajustant notre règlement intérieur, au vu de notre expérience passée, tout en gardant sa souplesse et sa réactivité.

Je souhaite également développer la communication du conseil de développement pour faire perdurer la confiance que nos élus nous portent. Mais surtout pour donner à nos concitoyens l'envie de s'investir pour leur territoire.

Je souhaite, enfin, effectuer un rapprochement avec les conseils de développement de la Marne, afin de travailler ensemble dans une logique de territoire.

C'est ainsi que je conçois l'avenir de notre Conseil de Développement et cet avenir n'est faisable que grâce à l'engagement passé, présent et à venir de ses membres pour celui-ci.

Mathieu TERRIEN
Président du
Conseil de
Développement du
Pays de Châlons

Contexte du codev

Création

L'ancien conseil de développement de l'agglomération de Châlons-en-Champagne a été dissous en date du 31 octobre 2018 et a donné lieu à un nouvel appel à candidature en vue de composer un nouveau conseil de développement du Pays de Châlons-en-Champagne.

Ce nouveau conseil a été créé afin de répondre aux critères prévus par la Loi Égalité et Citoyenneté en terme de parité et de représentativité territoriale et générationnelle. De même, la composition du conseil de développement a été revue afin d'intégrer l'ensemble des intercommunalités du Pays de Châlons-en-Champagne dans son périmètre et ainsi permettre de répondre à l'obligation, faite par la Loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM), aux Pôles d'Équilibre Territoriaux et Ruraux (PETR) de disposer de leurs conseils de développement.

Ainsi, la composition du codev, limitée à 60 sièges par les délibérations l'ayant créé, devait respecter, dans la mesure du possible, trois critères de représentativité :

- Parité : l'écart entre le nombre des hommes et le nombre des femmes ne doit pas être supérieur à un
- Représentativité générationnelle : doit refléter la population du territoire, telle qu'issue du recensement, dans ses différentes classes d'âge (statistiques de l'INSEE, 2012)
 - 18-29 ans : 20,6 %
 - 30-44 ans : 25,5 %
 - 45-59 ans : 25,1 %
 - 60 ans ou plus : 28,8 %
- Représentativité territoriale : représenter la diversité des territoires et de ses habitants sur la base de la répartition démographique :
 - Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne : 82 % des membres, dont la commune de Châlons-en-Champagne : 46 %
 - Communauté de communes de la Moivre à la Coole : 10 %
 - Communauté de communes de la Région de Suippes : 8 %

Le conseil a été institué en comprenant 2 collèges différents :

- collège des représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs : membres mandatés par des organisations et des associations ayant leur siège ou une antenne sur le territoire de l'une des trois intercommunalités.
- collège de personnes physiques majeures habitant dans l'une des communes du périmètre des trois intercommunalités (doit représenter au moins 50% des membres du Conseil de Développement)

Mise en place

Le conseil de développement du Pays de Châlons a été mis en place lors de sa première assemblée plénière du 8 février 2019, au cours de laquelle M. Mathieu TERRIEN a été élu Président. Ce conseil était composé, à sa création, de 58 membres, 2 sièges sur les 60 étant réservés pour de potentiels candidats de la Région de Suippes.

Au terme de l'année, le codev est composé de 54 membres, 2 sièges étant réservés à la Communauté de Communes Région de Suippes, 1 à la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole et 3 à Châlons Agglo.

Parité		
Sexe	Nombre	Pourcentage
Femme	27	50 %
Homme	27	50 %
Représentativité générationnelle		
Tranche d'âge	Nombre	Pourcentage
18-29 ans	4	7 %
30-44 ans	12	22 %
45- 59 ans	14	26 %
60 et plus	24	44 %
Représentativité territoriale		
EPCI	Nombre	Pourcentage
Châlons Agglo	45	83 %
CC Moivre à la Coole	4	7 %
CC Région de Suippes	3	6 %
Pays ¹	2	4 %

Lors de sa mise en place, le conseil de développement a reçu 4 saisines de la part des élus du territoire sur lesquelles le codev devait travailler sur l'année :

- Comment développer la démocratie participative, en prolongement du Grand Débat National, en incluant les populations « délaissées » (espaces ruraux, jeunes, populations défavorisées etc) et instaurer un dialogue social permanent et constructif à l'échelle du territoire ?
- Comment développer l'attractivité du territoire et ses liens sur le thème de l'oenotourisme ?
- Co-élaboration et avis sur le Plan Climat Air Énergie Territorial de la Communauté d'Agglomération
- Quels sont les besoins en matière d'emplois et de main d'œuvre sur le territoire et comment y répondre ?

¹ Représentants institutionnels ayant donné une adresse hors du Pays de Châlons-en-Champagne mais dont l'aire de travail correspond au Pays de Châlons

Lancement du codev

Afin de faciliter le travail sur ces sujets, il a été choisi de créer une commission par saisine. Ainsi, un appel a été lancé auprès des membres afin qu'ils émettent des vœux par ordre de préférence pour les répartir dans les commissions. La répartition a été faite dans une volonté de respecter au maximum le 1^{er} ou 2nd vœu de chaque membre tout en gardant un nombre de membres égal entre les différentes commissions.

Chaque commission a ensuite pu procéder à l'élection de deux co-présidents, une femme et un homme, qui composent le bureau du conseil de développement avec le Président :

- Commission 1 Démocratie participative : Angélique LEGRAND et Bruno MALTHET
- Commission 2 Oenotourisme : Natacha NICAISE-PYPE et Pierre VINCENT
- Commission 3 PCAET : Laurence HURAUX et Philippe PINON-GUERIN
- Commission 4 Emploi : Nora DJEMAI et Gabriel MICHEL

Afin de fixer ses modalités de fonctionnement, le codev a commencé par se doter d'un règlement intérieur en créant un groupe de travail dédié chargé d'élaborer une première mouture de ce RI. Cette première version a ensuite été soumise aux membres du conseil qui ont pu faire remonter leurs remarques via les co-présidents de leurs commissions pour qu'une version finale puisse être élaborée par le bureau du codev. Cette version finale a été validée par l'assemblée plénière du conseil de développement le 5 novembre 2019.

Dans le but de faciliter les échanges d'informations et de document, une plateforme numérique de travail Google Drive a été créée pour chacune des commissions pour que les membres puissent y retrouver facilement comptes rendus, documents supports et projet de rapport.

De plus, une plateforme commune à l'ensemble des membres a été créée dans une volonté de faciliter les échanges entre les commissions et les apports de tous les membres tout au long des travaux. Cette méthode a été pensée pour éviter les débats longs et complexes sur des documents déjà terminés tout en laissant à chaque commission le dernier mot sur l'élaboration de ses rendus.

Présentation des commissions

Commission 1 Démocratie participative

Composition commission

NOM	PRENOM	TRANCHE AGE	Poste	Collectivité
ANDRÉ	Martine	60 et plus	retraîtée	CC de la Moivre à la Coole
BLAISE	Catherine	60 et plus	vice présidente Office Municipal des Sports	Châlons Agglo
CHASSARD	Eric	60 et plus	membre du bureau exécutif du comité de Châlons du Souvenir Français	Châlons Agglo
FONTAINE	Daniel	60 et plus	Président Départemental Familles Rurales Marne	Châlons Agglo
GRANJON	Monique	60 et plus	retraîtée	Châlons Agglo
KEMPENEERS	Fabien	30-44 ans	Responsable d'Antennes Uniscité	Châlons Agglo
LEGRAND	Angélique	30-44 ans	Administratrice de Production Musiques sur la Ville	Châlons Agglo
MALTHET	Bruno	60 et plus	président Nouvelle Catalaunie	Châlons Agglo
REICHART	Marie-Christine	45-59 ans	responsable comité départemental prévention routière	Châlons Agglo
RIGOT	François	60 et plus	Président ACPEI	Châlons Agglo
SEKHAR-MARX	Sandra	45-59 ans	Vice-présidente CIDFF	Châlons Agglo
THIBERT	Patrice	60 et plus	courtier en assurances	Châlons Agglo
VILLAIN	Laure	30-44 ans	correspondante locale l'Union/ gestionnaire assurances	Châlons Agglo
	Représentant institutionnel			

Le Codev a reçu le 11 décembre 2019 la démission de Mme Magali COLIN, membre de la commission 1.

Taux de présence

Réunions	Présence		Excuse		Absence	
	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux
Réunion n° 1 (08/04/2019)	10	71,43 %	3	21,43 %	1	7,14 %
Réunion n° 2 (29/04/2019)	10	71,43 %	1	7,14 %	3	21,43 %
Réunion n° 3 (20/05/2019)	10	71,43 %	2	14,29 %	2	14,29 %
Réunion n° 4 (17/06/2019)	8	57,14 %	3	21,43 %	3	21,43 %
Réunion n° 5 (15/07/2019)	7	50,00 %	5	35,71 %	2	14,29 %
Réunion n° 6 (16/09/2019)	5	35,71 %	6	42,86 %	3	21,43 %
Réunion n° 7 (14/10/2019)	5	35,71 %	7	50,00 %	2	14,29 %
Réunion n° 8 (18/11/2019)	5	35,71 %	4	28,57 %	5	35,71 %
Réunion n° 9 (02/12/2019)	7	50,00 %	4	28,57 %	3	21,43 %
Réunion n° 10 (16/12/2019)	5	35,71 %	6	42,86 %	3	21,43 %
Total		51,43 %		29,29 %		19,29 %

Méthodologie de travail

La commission 1 s'est réunie à 10 reprises au cours de l'année 2019 afin de travailler sur le sujet qui lui a été confié : « Comment développer la démocratie participative, en prolongement du Grand Débat National, en incluant les populations « délaissées » (espaces ruraux, jeunes, populations défavorisées etc.) et instaurer un dialogue social permanent et constructif à l'échelle du territoire ? ». La commission a choisi de se concentrer, dans un premier temps, sur un travail de définition de ce qu'est la démocratie participative. Cette définition a ensuite permis de déterminer si les exemples de démarches mises en place sur le territoire correspondaient, ou non, aux critères de démocratie participative.

Afin de nourrir les réflexions, la commission a souhaité avoir l'apport de différents intervenants, notamment en interviewant Mme Dominique DETERM, élue de Fagnières en charge du conseil des jeunes. De plus, la commission a tenté, sans succès, de s'entretenir avec M. Fabrice LEGRAND, élu de Châlons délégué aux conseils de quartiers et conseils consultatifs. La commission s'est également intéressée à la démarche de la consultation citoyenne mise en place pour le choix des rythmes scolaires à Châlons et qui constitue un exemple de démocratie

participative. La commission a élargi ses investigations aux instances de démocratie participative existant sur d'autres territoires.

A la suite de cet état des lieux, la commission a choisi de se concentrer sur les conseils de quartiers de Châlons et de proposer des pistes d'améliorations au regard des critères définissant la démocratie participative. Dans un souci de proposer des solutions pour l'ensemble du territoire, la commission a suggéré de l'adapter à l'ensemble des communes.

Commission 2 Oenotourisme

Composition commission

NOM	PRENOM	TRANCHE AGE	Poste	Collectivité
BELOTTI	Benoît	30-44 ans	comptable	CC de la région de Suippes
CARRÉ-PASQUEREAU	Elisabeth	60 et plus	retraîtée cadre	Châlons Agglo
CURATE	Michael	30-44 ans	comptable	Châlons Agglo
DALLE	Marc	60 et plus	médecin biologiste retraité	Châlons Agglo
DELAVENNE	Marc	60 et plus	retraité	Châlons Agglo
DELETREE	Martine	60 et plus	fonctionnaire de l'Etat	Châlons Agglo
DUFFIEUX-M'BAHIA	Marie	45-59 ans	libraire	Châlons Agglo
FARGERÉ	Jocelyne	60 et plus	enseignante	Châlons Agglo
GERMEMONT	Danielle	45-59 ans	secrétaire générale syndicat UNSA Châlons	Châlons Agglo
MIMID	Adel	30-44 ans	commercial	Châlons Agglo
NICAISE-PYPE	Natacha	30-44 ans	commerçante	Châlons Agglo
SONNET	Jean-Pierre	60 et plus	président CDRP	Châlons Agglo
VINCENT	Pierre	60 et plus	Coordinateur Pôle Développement ADT51	Châlons Agglo
	Représentant institutionnel			

Le Codev a reçu le 15 avril 2019 la démission de M. Gilles PRIOLLET, membre de la commission 2

Taux de présence

Réunions	Présence		Excuse		Absence	
	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux
Réunion n° 1 (02/04/2019)	11	84,62 %	0	0,00 %	2	15,38 %
Réunion n° 2 (15/05/2019)	11	84,62 %	1	7,69 %	1	7,69 %
Réunion n° 3 (12/06/2019)	8	61,54 %	3	23,08 %	2	15,38 %
Réunion n° 4 (17/07/2019)	9	69,23 %	3	23,08 %	1	7,69 %
Réunion n° 5 (28/08/2019)	9	69,23 %	2	23,08 %	1	7,69 %
Réunion n° 6 (18/09/2019)	6	46,15 %	6	46,15 %	1	7,69 %
Réunion n° 7 (09/10/2019)	8	61,54 %	4	30,77 %	1	7,69 %
Réunion n° 8 (20/11/2019)	8	61,54 %	3	23,08 %	2	15,38 %
Réunion n° 9 (18/12/2019)	6	46,15 %	5	38,46 %	2	15,38 %
Total		64,96 %		23,93 %		11,11 %

Méthodologie de travail

La commission s'est réunie 9 fois sur l'année 2019 afin de travailler sur le sujet attribué qui était : « *Comment développer l'attractivité du territoire et ses liens sur le thème de l'oenotourisme ?* ». Afin de répondre à cette question, le travail de la commission a été découpé en 3 phases :

- Un brainstorming général qui a permis de positionner les idées du groupe sur ses idées et impressions spontanées vis à vis de l'oenotourisme
- Une vérification de la faisabilité des pistes jugées pertinentes (idées et acteurs)
- Une confirmation des orientations et axes à développer

Afin d'enrichir les réflexions, la commission a également choisi de faire intervenir des professionnels du tourisme durant certaines réunions :

- Clotilde Delestrade chef du service tourisme de la CAC pour les Universités d'été Architecture et Champagne sur les Loges de vignes.
- Capucine Schulthess de la CAC est venue présenter l'Oenotourisme Lab (et l'appel à projets à échelle nationale afin d'attirer des start-up ayant des idées innovantes dans l'oenotourisme)

- Olga Carbot avec son projet « Espace Champagne Famille Carbot » d'implantation à Châlons d'un espace dédié au Champagne, comprenant un musée, une salle de dégustation et une boutique.
- Laurence Padiou Directrice de l'Office de tourisme de Châlons a présenté l'offre œnotouristique mise en place par l'OT : dégustations dans les caves médiévales animées par un sommelier, promotion des partenaires champagne figurant sur les supports de com. Grand public et pros, sans oublier le slogan de la Venise pétillante.

De plus, la commission a pu participer à des visites, événements ou conférence sur la thématique de l'œnotourisme pour compléter les informations reçues :

- Visite en avant première de la réhabilitation des lieux et des caves Joseph PERRIER par M. Benjamin FOURMON
- Colloque sur l'œnotourisme à la Foire de Châlons
- Signature du livre blanc à la foire de Châlons
- Ouverture des universités d'Eté

A la suite de ces différents apports la commission a pu définir l'orientation qu'allaient prendre les suggestions qui seraient soumises aux élus dans une volonté de se concentrer sur une seule idée et de l'approfondir le plus possible. Ce travail sera continué au cours de l'année 2020 jusqu'à réception de nouvelles saisines.

Commission 3 PCAET

Composition commission

NOM	PRENOM	TRANCHE AGE	Poste	Collectivité
APPERT COLLIN	Timothée	18-29 ans	Président Jeunes agriculteurs 51	CC de la région de Suippes
CHEMIN	Véronique	30-44 ans	membre CA LPO	Châlons Agglo
DESBROSSE	Jacky	60 et plus	président Fédération départementale des Chasseurs de la Marne	Châlons Agglo
GIRARDOT	Odile	60 et plus	trésorière Office de tourisme	Châlons Agglo
HURAUX	Laurence	45-59 ans	correspondante informatique	Châlons Agglo
JEHANNO	Audrey	18-29 ans	Chargée de production FURIES	Châlons Agglo
MAIRESSE	Marie- Christine	60 et plus	retraîtée	CC de la Moivre à la Coole
PERARD	Ludivine	18-29 ans	médiatrice numérique dans les bibliothèques de Châlons en Champagne	Châlons Agglo
PIERRE DIT MERY	Didier	45-59 ans	retraité Education Nationale	CC de la région de Suippes
PINON- GUERIN	Philippe	45-59 ans	Directeur Conservatoire espaces naturels Champagne Ardennes	Pays
QUINQUENEL	Marie-Claude	60 et plus	retraîtée en activité médecin	Châlons Agglo
SOYER	Anne	45-59 ans	fonctionnaire territorial	Châlons Agglo
THIEBAUX	Dominique	60 et plus	Président Fédération de la Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique	Châlons Agglo
URTH	Jean-Claude	60 et plus	professeur retraité Education Nationale	Châlons Agglo
	Représentant institutionnel			

Taux de présence

Réunions	Présence		Excuse		Absence	
	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux
Réunion n° 1 (03/04/2019)	11	78,57 %	3	21,43 %	0	0,00 %
Réunion n° 2 (17/04/2019)	7	50,00 %	5	35,71 %	2	14,29 %
Réunion n° 3 (27/05/2019)	10	71,43 %	2	14,29 %	2	14,29 %
Réunion n° 4 (01/07/2019)	7	50,00 %	4	28,57 %	3	21,43 %
Réunion n° 5 (09/09/2019)	5	35,71 %	5	35,71 %	4	28,57 %
Réunion n° 6 (17/10/2019)	4	28,57 %	6	42,86 %	4	28,57 %
Réunion n° 7 (14/11/2019)	8	57,14 %	1	7,14 %	5	35,71 %
Réunion n° 8 (09/12/2019)	4	28,57 %	7	50,00 %	3	21,43 %
Total		50,00 %		29,46 %		20,54 %

Méthodologie de travail

La méthodologie de travail de la commission était différente des autres commissions du conseil de développement en raison du sujet de saisine qui était une « *co-élaboration et avis sur le Plan Climat Air Énergie Territorial de la Communauté d'Agglomération* ». Ce sujet impliquait une plus forte collaboration entre le conseil de développement et les services de l'agglomération ainsi qu'une dépendance au calendrier fixé pour l'élaboration du document.

Ainsi, la commission s'est réunie à 8 reprises en 2019 et a participé aux différents temps forts de l'élaboration du document en lien avec le chargé de mission PCAET, Cyril BEUCHER, du service environnement de Châlons Agglo. Dans ce cadre, au minimum un membre de la commission a participé à chacun des ateliers organisés par les services pour élaborer la stratégie et les fiches actions du document. De plus, les co-présidents de la commission ont intégré le comité de pilotage du PCAET pour assurer un meilleur suivi.

Une réunion de diagnostic et deux sessions d'ateliers stratégiques ont été organisées au cours de l'année (9 mars 2019, session 18-22 juin 2019, COPIL 11 septembre 2019, session 24 septembre - 3 octobre 2019, COPIL 28 octobre 2019) soit un total de 13 réunions. A la suite de chacune de ces étapes, une réunion de la commission a été organisée pour effectuer un débriefing des différents ateliers ainsi que pour préparer l'étape suivante. Chaque atelier était préparé en amont

afin que le membre de la commission s'y rendant puisse bénéficier de l'apport de tous les autres avec l'assistance du chargé de mission PCAET.

D'autre part, la commission a également été chargée d'élaborer un avis sur le rapport développement durable de l'agglomération. A cet effet, les membres du Codev ont été invités à apporter leur contribution. Cet avis ainsi enrichi a été adopté le 5 novembre 2019 lors de l'assemblée plénière du Codev et rendu le 6 novembre 2019 aux services de l'agglomération afin qu'il puisse être intégré dans la version finale du rapport développement durable. La commission a rédigé ce document dans une volonté de proposer un document synthétique, pertinent et pouvant être le plus utile possible dans la rédaction du document.

Pour faire suite à son travail avec les services sur l'élaboration de la stratégie du PCAET, la commission a choisi d'approfondir les fiches actions développées par le Plan Climat en continuant sa réflexion sur des actions plus concrètes qui pourrait être mises en place sur le territoire. Ce travail sera continué au cours de l'année 2020 jusqu'à réception de nouvelles saisines.

Commission 4 Emploi

Composition commission

NOM	PRENOM	TRANCHE AGE	Poste	Collectivité
AUGER	Christine	45-59 ans	Secrétaire Générale Union locale des Syndicats Force Ouvrière de Châlons	Châlons Agglo
BISSON	Dominique	60 et plus	retraité-maire adj Fagnières	Châlons Agglo
CHERRIER	Éric	45-59 ans	conseiller d'entreprise	Châlons Agglo
DARTHOIS	Brice	30-44 ans	dirigeant d'entreprise ADCF	Châlons Agglo
DJEMAI	Nora	45-59 ans	assistante administrative	Châlons Agglo
GENIN	Jean-Claude	60 et plus	Président UNPI 51	Châlons Agglo
GRUSON	Patricia	45-59 ans	Professeur agrégé Economie Gestion Université de Reims	Châlons Agglo
HENRY	Anne-Laure	30-44 ans	gestionnaire base offre de formation	CC de la Moivre à la Coole
HINBERLIN	Gérald	30-44 ans	dirigeant de PME	Châlons Agglo
LAMIABLE	Laurence	45-59 ans	Directrice Générale des Services CC de la Moivre à la Coole	CC de la Moivre à la Coole
MICHEL	Gabriel	18-29 ans	étudiant en droit	Châlons Agglo
MONTAY	Alain	45-59 ans	Directeur Fédération ADMR de la Marne	Pays
PROU-BARBA	Michèle	60 et plus	consultante en développement	Châlons Agglo
	Représentant institutionnel			

Le Codev a reçu les démissions de M. Jonathan LECUYER, le 13 juin 2019, et de M. Arnaud FONTAINE, le 10 décembre 2019, membres de la commission.

Taux de présence

Réunions	Présence		Excuse		Absence	
	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux
Réunion n° 1 (04/04/2019)	11	78,57 %	2	14,29 %	1	7,14 %
Réunion n° 2 (28/05/2019)	7	50,00 %	5	35,71 %	2	14,29 %
Réunion n° 3 (13/06/2019)	7	50,00 %	4	28,57 %	3	21,43 %
Réunion n° 4 (04/04/2019)	8	57,14 %	5	35,71 %	1	7,14 %
Réunion n° 5 (24/07/2019)	6	42,86 %	4	28,57 %	4	28,57 %
Réunion n° 6 (11/09/2019)	4	28,57 %	8	57,14 %	2	14,29 %
Réunion n° 7 (16/10/2019)	7	50,00 %	5	35,71 %	2	14,29 %
Réunion n° 8 (13/11/2019)	5	35,71 %	4	28,57 %	5	35,71 %

Total		49,11 %		33,04 %		17,86 %
-------	--	---------	--	---------	--	---------

Méthodologie de travail

La commission s'est réunie à 8 reprises en 2019 pour travailler sur le sujet qui lui a été attribué : « *Quels sont les besoins en matière d'emplois et de main d'œuvre sur le territoire et comment y répondre ?* ». Elle a ensuite choisi de découper son travail en deux phases :

- État des lieux de l'emploi et de la main d'œuvre sur le territoire
- Élaboration d'un système répondant aux besoins mis en avant dans l'état des lieux

La première étape d'état des lieux a, notamment, été faite grâce à différents entretiens organisés avec des professionnels de l'emploi et de la formation sur le territoire :

- M. Jérôme MAT, Vice-Président délégué au développement économique de Châlons Agglo et Président de la SEMCHA,
- Mme PAROISSIEN, Directrice de la Mission Locale
- M. SERNICLAY, Directeur de Pôle Emploi
- Mme Sidonie GERARD, directrice adjointe Cap Emploi 51,
- M. John CANTARELLA, chargé d'études Agence d'urbanisme de Châlons-en-Champagne
- M. David PETIT, délégué territorial Grand Est pour l'Emploi et la Formation

Ces entretiens ont ainsi permis de collecter de nombreuses données et informations sur l'état de l'emploi sur le territoire et les différents systèmes pouvant exister pour favoriser le retour à l'emploi et la formation. Ainsi, la commission a pu recueillir les expériences des professionnels du territoire afin de déterminer ce qui a pu fonctionner ou non et pour quelles raisons.

En se basant sur cet état des lieux, la commission a ainsi pu proposer des suggestions d'action visant à faciliter le retour à l'emploi et la formation de la main d'œuvre existante pour répondre aux besoins du territoire en terme de compétences.

Bureau

Composition bureau

Nom	Prénom	Commission
DJEMAI	Nora	Co-Présidente Commission 4 Emploi
HURAUX	Laurence	Co-Présidente Commission 3 PCAET
LEGRAND	Angélique	Co-Présidente Commission 1 Démocratie participative
MALTHET	Bruno	Co-Président Commission 1 Démocratie participative
MICHEL	Gabriel	Co-Président Commission 4 Emploi
NICAISE-PYPE	Natacha	Co-Présidente Commission 2 Oenotourisme
PINON-GUERIN	Philippe	Co-Président Commission 3 PCAET
TERRIEN	Mathieu	Président du Conseil de développement
VINCENT	Pierre	Co-Président Commission 2 Oenotourisme
		Représentant institutionnel

Taux de présence

Réunions	Présence		Excuse		Absence		Nombre de membres
	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux	
Réunion n° 1 (10/04/2019)	7	100,00 %	0	0,00 %	0	0,00 %	7
Réunion n° 2 (03/06/2019)	6	75,00 %	2	25,00 %	0	0,00 %	8
Réunion n° 3 (03/07/2019)	4	50,00 %	3	37,50 %	1	12,50 %	8
Réunion n° 4 (23/07/2019)	5	55,56 %	4	44,44 %	0	0,00 %	9
Réunion n° 5 (25/09/2019)	4	44,44 %	4	44,44 %	1	11,11 %	9
Réunion n° 6 (23/10/2019)	6	66,67 %	2	22,22 %	1	11,11 %	9
Réunion n° 7 (05/12/2019)	6	66,67 %	3	33,33 %	0	0,00 %	9
Total		64,41 %		30,51 %		5,08 %	

Le bureau du conseil de développement a connu quelques changements, notamment avec la démission de M. Jonathan LECUYER, co-président de la commission 4 Emploi, qui a été remplacé par M. Gabriel MICHEL. De même, la commission 3 PCAET n'a pas eu de candidature pour le poste de co-président

immédiatement et a du attendre quelques réunions pour que M. Philippe PINON-GUERIN soit élu.

Methodologie de travail

Le bureau s'est réuni à 7 reprises au cours de l'année 2019 pour traiter de la gestion courante du conseil de développement et assurer le suivi des travaux de chaque commission. Ainsi, les réunions du bureau étaient fixées de manière à ce que chaque commission ait eu le temps de se réunir au moins un fois entre chaque afin que les co-présidents puissent présenter l'avancée de leurs travaux.

Il a également eu pour rôle d'étudier les propositions de modifications de règlement intérieur provenant de l'ensemble des membres afin de proposer une version finalisée qui a été validée en assemblée plénière le 5 novembre 2019.

Assemblée plénière

Taux de présence

Réunions	Présence		Excuse		Absence		Nombre de membres
	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux	
AG n°1 (08/02/2019)	41	77,36 %	8	15,09 %	4	7,55 %	53
AG n°2 (05/11/2019)	28	52,83 %	17	32,08 %	11	20,75 %	56

Total		63,30 %		22,94 %		13,76 %	
-------	--	---------	--	---------	--	---------	--

Travail des membres

L'assemblée plénière s'est réunie à deux reprises au cours de l'année 2019 les 8 février et 5 novembre 2019.

La première assemblée plénière du 8 février 2019 avait pour but la mise en place du conseil de développement et, notamment l'élection de son Président. De plus, cette assemblée a permis la présentation des sujets de saisines aux membres afin qu'ils puissent, par la suite, émettre des vœux sur les sujets les intéressants le plus.

La seconde assemblée du 5 novembre 2019 était, quant à elle, une réunion de bilan d'étape des commissions où chacun des co-présidents a pu présenter l'avancée des travaux de sa commission. Elle a également permis la validation du règlement intérieur du conseil de développement et la présentation des projets 2020 du bureau.

D'une manière générale, le conseil de développement a participé à environ 70 heures de réunions sur l'ensemble de l'année, ce qui correspond à plus de 4 000 heures de travail cumulées, réparties sur l'ensemble des membres présents à ces réunions.

Budget 2019

Compte de résultat 2019	Budget	Total dépense 2019	Solde 2019
	2 890,54 €	265 €	2 625,21 €

Budget prévisionnel 2020	2 000,00 €
--------------------------	------------

Restant à engager 2019	2 625,21 €
------------------------	------------

Total budget prévisionnel 2020	4 625,21 €
--------------------------------	------------

Le budget 2019 du conseil de développement a été très peu utilisé au cours de l'année avec un total de dépenses de 265 €. Ces dépenses ont été effectuées dans le cadre des deux assemblées plénières du 08/02/2019 et du 05/11/2019 afin d'organiser un moment de convivialité clôturant ces réunions à destination de l'ensemble des membres.

Une politique d'économie a été menée sur l'année 2019 afin de constituer une trésorerie suffisante pour financer les projets du conseil de développement pour l'année 2020, notamment des actions fédératrices pour les membres.

Communication du codev

Le conseil de développement du Pays de Châlons-en-Champagne a fait l'objet de trois articles du journal l'Union au cours de l'année 2019 en dates du 11 février, 14 avril et 7 novembre 2019.

De plus, le bureau du conseil de développement a la volonté d'améliorer l'image du codev et de développer sa communication auprès du grand public en mettant en avant ses travaux.

Dans ce cadre, un travail de collaboration avec l'école de communication ESUPCOM à Reims a été lancé à partir de juillet 2019 afin d'organiser une réflexion de leurs étudiants sur un plan de communication du conseil de développement. Cette réflexion a été menée du 11 octobre au 15 novembre 2019, où 8 groupes d'étudiants ont travaillé sur le sujet dans le cadre du programme Agence 360 de l'école.

Ce programme est une simulation d'agence de communication où les étudiants, en plusieurs groupes, doivent travailler à créer l'identité de leurs agences et travailler sur un sujet concret, commandé par une véritable entreprise ou structure.

Ce travail a également été bénéfique pour l'école de communication car elle a offert aux étudiants de travailler sur un sujet atypique en devant innover pour proposer un plan de communication efficace, respectant un budget très restreint.

Le bureau du codev doit étudier les différentes propositions des étudiants afin d'établir un plan de communication pour l'année 2020, potentiellement en continuant la collaboration avec l'école.

Partenaires extérieurs

Le conseil de développement a eu de nombreux contacts avec des intervenants extérieurs à ses membres au cours de l'année 2019, que ce soit auprès des élus, services ou professionnels du territoire.

Un travail collaboratif avec la conférence régionale des conseils de développement (CRCD) ainsi que le CESER Grand Est a également eu lieu, notamment dans le cadre du Grand Débat National organisé début 2019.

Ce premier échange sur le Grand Débat a eu lieu le 30 janvier 2019, avant la mise en place officiel du conseil de développement. Afin d'intégrer le codev dès le lancement de cette démarche, M. Bruno MALTHET, membre du codev mais également du CESER, a pu y assister en compagnie de M. Théo CHAMPIGNY, animateur du codev. Ces échanges ont également pu être approfondis dans le cadre de l'Agora du CESER et de la CRCD Grand Est ayant eu lieu le 26 juin 2019.

Projets pour 2020

Pour l'année 2020 à venir, le conseil de développement a pour ambition de développer sa communication auprès du grand public et des élus, notamment en mettant en place les idées suggérées par les travaux étudiants.

De plus, le bureau souhaite mettre en place un système d'action fédératrice des membres du conseil de développement en organisant des visites du territoire sur des demi-journées. Ces actions ont pour but de faire découvrir le territoire du Pays de Châlons, et ses éléments importants, à l'ensemble des membres du codev et de renforcer les échanges avec les acteurs locaux. Les lieux visités seront sélectionnés en fonction des thématiques de saisine pour nourrir les réflexions des différentes commissions.

Chacune de ces demi-journées se clôturera par un repas collectif visant à renforcer les liens et les échanges entre les membres, en dehors de leurs commissions habituelles.

Annexes

Lettre de saisine



Conseil de Développement du Pays de Châlons-en-Champagne

26, rue Joseph-Marie Jacquard
51000 Châlons-en-Champagne

Tél : 03 26 64 60 98

cdchalons@audc51.org

Monsieur Mathieu TERRIEN
Président du Conseil de Développement du
Pays de Châlons-en-Champagne
26 rue Joseph-Marie Jacquard
51000 Châlons-en-Champagne

Châlons-en-Champagne,
Le 12 février 2019

OBJET : Conseil de Développement du Pays de Châlons-en-Champagne - Lettre de saisine

Monsieur le Président du Conseil de Développement,

Lors de l'assemblée plénière de mise en place du nouveau Conseil de Développement du Pays de Châlons-en-Champagne, qui a procédé à votre élection au poste de Président, M. René DOUCET (Président de l'Agence d'Urbanisme et de Développement de l'agglomération et du pays de Châlons - AUDC) a présenté les différents sujets de saisines qui seront soumis au Codev.

Vous pourrez trouver ci-dessous le récapitulatif de ces différents sujets ainsi qu'un descriptif plus détaillé du travail attendu sur ceux-ci.

- **Co-élaboration et avis sur le Plan Climat Air Energie Territorial de la Communauté d'Agglomération**

Châlons Agglo est engagée dans la construction de son PCAET depuis mai 2018 et cherche à fédérer les acteurs du territoire pour mener la transition énergétique à ses côtés. Le diagnostic technique (étude des consommations d'énergie, des émissions de gaz à effet de serre, de la vulnérabilité au changement climatique ...) est en passe d'être achevé. L'agglomération devra ensuite se fixer des objectifs chiffrés et qualitatifs pour lutter contre le changement climatique et s'adapter aux effets qu'on ne pourra plus éviter.

Pour construire le Plan Climat de l'Agglomération, la Direction de l'Environnement, au pilotage pour ce projet, recherche un groupe de citoyens volontaires pour contribuer aux travaux. Poser un regard citoyen sur la stratégie et les actions envisagées est important. Aussi bien pour répondre aux attentes de l'Etat en matière de concertation dans les PCAET que par raisonnement logique : Châlons Agglo développe des politiques d'améliorations du cadre de vie à destination de ses usagers, il est donc normal d'écouter leurs besoins et leurs attentes.

Le Conseil de Développement participera donc à des ateliers de co-construction d'intelligence collective et éclairera l'Agglomération sur les besoins et



les attentes de la société civile. En partant des enjeux identifiés sur le territoire communautaire, l'idée sera de faire converger les aspirations citoyennes et les possibilités de mise en œuvre de la collectivité et de ses partenaires (institutions, acteurs économiques, organisations spécialisées...). Une formation des membres du Conseil de Développement pourra être mise en place en s'appuyant sur des personnes compétentes extérieures à la collectivité afin d'augmenter les compétences du codev. Il pourra ainsi exercer un regard éclairé et critique sur les orientations prises par la collectivité et être force de proposition pour approfondir certains sujets spécifiques au PCAET.

- **Quels sont les besoins en matière d'emplois et de main d'œuvre sur le territoire et comment y répondre ?**

Le Pays de Châlons se doit de se renouveler et de développer son attractivité en terme d'emplois et d'entreprises présents sur le territoire. En effet, des opportunités d'implantations économiques pourraient être manquées si jamais le territoire n'était pas en capacité de fournir une main d'œuvre qualifiée et adaptée aux besoins de ces entreprises.

Il est donc essentiel pour le territoire de connaître avec certitude les besoins en termes de main d'œuvre et d'emplois sur le territoire pour savoir sur quels leviers il convient de jouer pour que le Pays devienne une terre attractive pour les investisseurs.

Le Conseil de Développement sera chargé d'effectuer un premier diagnostic sur les besoins du territoire en matière de main d'œuvre et d'emplois en s'appuyant sur toutes les ressources que les collectivités et leurs partenaires pourront mettre à leur disposition. Ensuite, en se basant sur ce constat, le Codev pourra élaborer des suggestions afin d'attirer les ressources nécessaires et répondre à ces besoins ou bien de développer les ressources du territoire pour s'adapter aux demandes spécifiques qui pourraient se présenter.

- **Comment développer l'attractivité du territoire et ses liens sur le thème de l'œnotourisme ?**

Le Pays de Châlons-en-Champagne est un territoire d'élaboration du champagne même s'il n'est pas un lieu de production et, dans le cadre de l'inscription des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne au patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO au titre des « Paysages culturels », la position centrale du territoire dans la Champagne en fait un atout touristique important.

Le tourisme en lien avec le Champagne représente donc une thématique importante à prendre en compte pour l'attractivité du territoire. Ainsi, un Œnotourisme Lab a été créé en 2018 par l'Agence de Développement Touristique de la Marne en collaboration avec l'Agglomération de Châlons et le ThinLab de Châlons afin de mettre à la disposition des porteurs de projets œnotouristiques tout un réseau d'experts pour les accompagner vers la réussite.

Le Conseil de Développement aura donc, dans un premier temps, un travail de recensement des activités œnotouristiques du territoire à mettre en



place en s'appuyant sur les différents services compétents en la matière. Dans un second temps, il pourra développer des suggestions et idées afin de rattacher la stratégie du territoire sur cette thématique et de profiter au mieux de la position du Pays au cœur de la Champagne.

- **Comment développer la démocratie participative, en prolongement du Grand Débat National, en incluant les populations « délaissées » (espaces ruraux, jeunes, populations défavorisées etc) et instaurer un dialogue social permanent et constructif à l'échelle du territoire ?**

Le contexte national met en lumière l'importance des démarches de démocratie participative et le besoin de retrouver un dialogue social constructif avec l'ensemble de la population. Un Grand Débat a été mis en place à l'échelle nationale par le gouvernement afin de relancer ce dialogue et de trouver des réponses à la crise sociale que traverse le pays. Cependant, ce Grand Débat prendra fin le 15 mars prochain sans garantie de pérennité de la démarche à cette échelle. Il convient donc de trouver, localement, des propositions afin de continuer cette dynamique dans le futur et notamment d'y inclure les parties de la population qui peuvent se sentir exclues ou être peu représentées dans les démarches existantes.

Ce travail s'inscrit dans la continuité des thématiques abordées par le CESER Grand Est conjointement avec la Conférence Régionale des Conseils de Développement du Grand Est. En effet, ceux-ci encouragent également les Codev à développer des actions et d'innover en matière de démocratie participative à leurs échelles dans leurs territoires.

Le Conseil de Développement aura donc à dresser un diagnostic de l'état de la démocratie participative sur le territoire afin de déterminer les points à améliorer. A la suite de ce travail, il devra élaborer des suggestions d'actions et de démarches à mettre en œuvre afin de faire adhérer l'ensemble de la population du Pays à ce dialogue social. Pour finir, il pourra proposer des idées afin de pérenniser cette démarche en prolongement du Grand Débat.

En vous priant de croire, Monsieur, en l'assurance de mes salutations les plus distinguées.

Bruno BOURG-BROC



**Président de la Communauté
d'Agglomération de Châlons-en-
Champagne**

